

# La formation au sein des ACI franciliens en détention

Dans le cadre de la **mission régionale d'appui à la mise en œuvre du PIC-IAE**, CHANTIER école Île-de-France a mené une enquête sur les ACI franciliens implantés en milieu pénitentiaire.

L'objectif était de mieux connaître les spécificités du **fonctionnement des SIAE présentes en milieu fermé** et, notamment celles liées à la **mise en place des actions de formation** dans ce contexte.

Ce travail nous a permis d'identifier les besoins d'accompagnement ou d'actions adaptées à ces structures franciliennes.

## Méthodologie

Cette enquête a été menée à travers une quinzaine de questions ouvertes adressées aux directions/coordinations des trois ACI implantés en milieu carcéral en Île-de-France : **l'Université du Café** à la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, **Yoti** à la Maison d'arrêt de Bois d'Arcy et **Ares Après** au Centre pénitentiaire de Meaux-Chauconin. Nous tenons à les remercier, ici, pour leur précieuse contribution à cette recherche.

Pour faire suite à la collecte de ces données, une note de synthèse a été produite.

## Résultats de l'enquête

### Quels points de vigilance prendre en compte avant le montage d'un ACI en milieu fermé ?

Tout d'abord, les répondants à l'enquête alertent les porteurs de projet sur deux points de vigilance à prendre en compte avant de s'investir dans le montage d'un ACI en milieu pénitentiaire : les contraintes logistiques et l'importance du lien avec le personnel pénitentiaire.

Parmi les contraintes logistiques spécifiques au milieu fermé, ils identifient les difficultés pour l'accès à internet, les délais pour l'obtention des autorisations d'accès, les limites fixées pour l'introduction de matériel en détention.

**Toutes les parties prenantes de l'établissement pénitentiaire doivent être intégrées dès le lancement du projet**

## Poser les bases pour une coopération entre le personnel de la SIAE et celui de l'établissement pénitentiaire

Pour ce qui concerne le lien avec le personnel pénitentiaire, ils soulignent l'importance d'intégrer toutes les parties prenantes de l'administration pénitentiaire, notamment le SPIP, dès le lancement du projet. Cette prise de contact avec les SPIP et les surveillants permettra de définir ensemble les modes de travail et les périmètres de chacun, pour ne pas télescoper les champs d'action de chaque partie prenante. La volonté finale de cette intégration, dès le lancement du projet de montage d'ACI, est de poser les bases pour une coopération entre le personnel de la SIAE et celui de l'administration et l'établissement pénitentiaire.

Une fois ces points de vigilance pris en compte, le porteur de projet est amené à se pencher sur l'ingénierie de l'écriture du projet social et stratégique, la construction du DUI, à la définition du modèle économique. En parallèle, une recherche de financements privés et publics (DISP, établissement, ATIGIP, FDI, etc.) doit être entamée, et un diagnostic de faisabilité de mise en place de l'ACI mené, en collaboration avec l'établissement pénitentiaire, la DISP et l'ATIGIP.

### Quelles étapes suivre pour mettre en place un ACI ?

En vue de la mise en place de l'ACI, plusieurs étapes doivent être franchies :

1. La réalisation de travaux de mise au norme et d'aménagement de l'atelier, avec l'achat et installation de l'équipement de travail nécessaire, en fonction du support d'activité de l'ACI.
2. La mise en place d'un processus de recrutement en lien avec les SPIP.
3. La présentation du projet aux CPIP lors des réunions de service des SPIP.

Pour mener à bien le recrutement des opérateurs en détention, plusieurs critères doivent être pris en considération. Pour devenir opérateur de l'ACI, un détenu doit remplir les mêmes critères que pour un ACI de droit commun, avoir moins de 36 mois de reliquat de peine et avoir l'autorisation pour travailler en France, si étranger.

Les opérateurs en détention des ACI franciliens sont exclusivement des hommes, les groupes mixtes n'étant pas admis dans les établissements pénitentiaires, à Fleury-Mérogis notamment. Des expérimentations avec des alvéoles mixtes sont actuellement en cours hors Île-de-France, dans le département de la Vienne (Poitiers). Les opérateurs ont en moyenne entre 25 et 30 ans et un niveau de qualification très faible (Brevet).

Les actions de formation proposées aux opérateurs en détention sont essentiellement en lien avec le support d'activité de l'ACI. Au sein de l'ACI l'Université du Café, une formation de 2 à 4 semaines introduisant aux métiers du café et au poste de barista est accessible aux salariés. Des formations sur les normes HACCP peuvent être organisées par les ACI des métiers de la restauration. Des formations sur les savoirs de base, l'entrepreneuriat et la création d'entreprise sont également proposées, en fonction des besoins individuels.

L'offre de formation pour les opérateurs n'est pas très large à cause de différents facteurs :

- la difficultés de remplissage des sessions au vu des contraintes logistiques en lien avec les entrées et sorties ;
- le respect des délais pour l'obtention d'autorisations d'accès pour les formateurs avec leur matériel ;
- les aménagements nécessaires au sein de l'établissement pour la mise en place des actions de formation. Le manque de connexion internet peut également être problématique pour certaines formations.

Jusqu'au premier semestre 2022, le manque de financements représentait un blocage supplémentaire pour l'organisation de formations pour les opérateurs en détention. **Depuis le 1er mai 2022, les personnes détenues peuvent bénéficier du Contrat d'Emploi Pénitentiaire** qui garantit les droits du détenu travailleur en ce qui concerne la rémunération, les conditions de travail et la protection sociale.

Étant des formations à destination de travailleurs, depuis 2022 reconnus par la loi, grâce à ce nouveau contrat, ces formations proposées par les ACI en milieu fermé peuvent, elles aussi, être prises en charge à travers le PIC-IAE.

**Les formations proposées par les ACI en milieu fermé peuvent être prises en charge via le PIC-IAE**

La formation des équipes permanents impliquées dans les ACI du milieu pénitentiaire est aussi centrale pour la professionnalisation de la structure et, dès lors, pour la qualité des parcours d'insertion mis en place.

Les formations dispensées par la Fédération des associations socio-judiciaires Citoyens et Justice pourraient être proposées pour accompagner la montée en compétences des permanents sur des sujets liés aux mesures socio-judiciaires, notamment. Des formations sur l'IAE et l'action menée par les SIAE proposées par le GRAFIE pourraient également être bénéfiques pour ce public. Les SIAE se positionnent dans la conjonction entre la sortie de détention et le retour au marché du travail classique. Au regard de leur rôle à jouer dans l'accompagnement post sortie, une interconnaissance entre le pénitentiaire et l'IAE, et leur personnel, semble donc nécessaire.

**Les SIAE se positionnent dans la conjonction entre la sortie de détention et le retour au marché du travail classique**

### **Quels sont les effets de l'intégration d'un détenu au sein d'un ACI en milieu fermé ?**

Les effets de l'intégration d'un détenu au sein d'un ACI en milieu fermé sont multiples :

- La remise au travail de la personne avec une reprise progressive de l'activité professionnelle. Ceci permettra au détenu de travailler sur soi - confiance, gestion des émotions, relation à l'autorité- mais, également, sur sa posture professionnelle, le respect du cadre de travail - règlement, horaires, relations d'autorité, tâches et objectifs impartis- et le développement de relations sociales avec les collègues.

La reprise en main de soi par le travail permettra au détenu, à la fois, de travailler sur sa personne, son futur et sur ses compétences professionnelles, aussi bien transversales que transférables.

- La mise en mouvement d'une démarche personnelle et professionnelle : découverte de soi-même et de ses leviers de motivation, réflexion autour d'un projet permettant à la personne de se projeter vers la sortie et sa réinsertion.
- Un salaire grâce au Contrat d'Emploi Pénitentiaire.
- Le tissage de liens avec des partenaires en amont de l'intégration et dès l'arrivée : session de recrutement, session de validation des recrutements, session d'accueil, signature des contrats.
- Un parcours d'insertion permettant à l'opérateur d'être accompagné plus progressivement vers la sortie et de faire le lien être dedans et dehors.

**Ces éléments de réponse à l'enquête permettent de confirmer la manière dont la DAP considère les ACI : « d'excellents outils de prévention de la récidive »** (Guide Repère « L'Accueil des PPSMJ en ACI » produit par CHANTIER école).

## Glossaire

PIC-IAE : Plan d'Investissement dans les Compétences de l'Insertion par l'Activité Économique

ACI : Atelier et Chantier d'Insertion

SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Économique

SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

DUI : Dossier Unique d'Instruction

DISP : Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires

ATIGIP : Agence du TIG et de l'Insertion Professionnelle

FDI : Fond Départemental d'Insertion

CPIP : Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et Probation

HACCP : Hazard Analysis Critical Control Point

GRAFIE : Groupement Régional des Acteurs Franciliens de l'Insertion par l'Économique

DAP : Direction de l'Administration Pénitentiaire



Tout porteur de projet souhaitant être accompagné dans le montage d'ACI en milieu fermé a la possibilité de nous transmettre ses demandes et questions à cette adresse :

**[contact.iledefrance@chantierecole.org](mailto:contact.iledefrance@chantierecole.org)**

CHANTIER école Île-de-France agit de concert avec le Réfèrent Justice de CHANTIER école, au niveau national.

### Action réalisée avec le soutien de



Direction régionale et interdépartementale  
de l'économie, de l'emploi  
du travail et des solidarités